



Assurance auto et suspension permis alcool

Par **nass86**, le **14/12/2011** à **17:57**

Bonjour,

Il y a environ deux ans, j'ai été condamné à une suspension de permis de trois mois pour conduite en état d'ivresse.

Il y a peu de temps, j'ai changé de véhicule et par la même occasion d'assurance.

J'ai souscrit mon contrat en ligne, j'ai bien répondu à toutes les questions, je n'ai jamais eu de sinistre avec mon véhicule. Mais il ne m'ont pas posé la question d'une quelconque suspension de permis.

Ma question est la suivante : "suis je condamnable si je n'ai pas prévenu mon assurance de ce problème, ou est ce à l'assureur de poser toutes les questions avant d'assurer une personne ?"

Pourrai je être condamnable par omission d'information si j'ai un accident ?

En vous remerciant par avance pour vos réponses !

Cordialement,